



Bassens, le lundi 26 juin 2006

Jean-Pierre TURON
Maire
Vice-Président de la
Communauté Urbaine de Bordeaux

à

Monsieur LESBAT
Professeur / animateur S3PI
IUT BORDEAUX 1
Domaine Universitaire
15 Rue Naudet
CS 10207
33175 GRADIGNAN CEDEX

Cabinet du Maire

Nos Réf. : 06/2006-150 - CAB - JPT/CB/TMN

Affaire suivie par Cécile BOUCARD

Objet : Transport de matières dangereuses

Monsieur,

Parmi les problèmes majeurs de la presqu'île d'Ambès, figure celui posé par l'importance croissante du trafic poids lourds dont une large part concerne le transport de matières dangereuses.

Les dernières études et comptages effectués le démontrent. Le développement économique souhaité, et en cours de la presqu'île, ainsi que le développement du trimodal, en particulier celui lié au transport de matières dangereuses, rendent cette croissance inéluctable. Or, malgré les améliorations apportées ces dernières années, les infrastructures routières ne sont pas adaptées en de nombreux points et ne remplissent pas les conditions de sécurité nécessaires à de tels trafics.

Aussi, il est urgent qu'une mobilisation de tous les acteurs intéressés ait lieu dans les plus brefs délais. Cette mobilisation devrait être facilitée par la prise de conscience qui semble s'être effectuée pendant le débat sur la voie de contournement.

J'ai à plusieurs reprises évoqué, ainsi que le Maire de Lormont, la dangerosité de la côte de Garonne non éclairée et sans aménagement en cas de rupture de frein.

Les quais sont fractionnés en plusieurs parties très disparates, deux fois deux voies avec séparateur central, deux fois deux voies sans séparateur, une fois une voie

sans séparateur (voir chapeau de gendarme et au niveau de DPA). Les carrefours importants sont avec giratoire, à feu, ou sans aménagement. Les giratoires eux-mêmes (celui de la GT en particulier) sont à revoir, les pentes vers l'extérieur favorisent le renversement des camions. Un aménagement cohérent est donc à entreprendre d'urgence sur toute cette partie de l'itinéraire.

Si la voie rapide d'Ambès est correctement aménagée sur Bassens, sauf éclairage, il n'en est pas de même sur la commune d'Ambarès où les bas côtés ont besoin d'être confortés.

Pour l'itinéraire et ses insuffisances sur Ambès ainsi que la jonction avec l'autoroute A 10, je joins les réflexions du Maire d'Ambès, M. Maurice PIERRE. .

« La partie ambésienne de la zone industrielle portuaire Ambès-Bassens est desservie quasi exclusivement par la RD 113 qui concentre ainsi toute la circulation PL générée par les usines implantées le long de la Garonne.

Ces entreprises (dont 5 usines Seveso seuil haut) sont directement desservies par le CD 10 Garonne qui rabat la circulation sur la 113 au lieu dit Fort Lajard et au droit de la rue Saint Exupéry à hauteur de l'entrée nord de la ville.

Le carrefour CD 113, chemin de Piétrut, rue St-Exupéry lieu de croisement incontournable de la circulation venant du nord (desserte DPA, Eka Nobel, Cobogal, Cofrblack, et les entreprises de la zone artisanale du Bec) et de celle issue des usines du secteur au Sud de Fort Lajard (EPG, DPA, EDF, TPB, les Alcools Bernard, Yara) concentre un potentiel de risques particulièrement important.

Outre la densité du trafic, le danger est encore renforcé par la qualité des produits transportés : produits pétroliers, chlorate de sodium, gaz liquéfié, engrais, alcools alimentaires, des matières dangereuses par elles-mêmes en condition normale, à risques décuplés en cas d'accident mettant en contact certaines d'entre elles et, facteur non négligeable, par un des débouchés de la circulation interne à la ville.

Si le carrefour de Fort Lajard (RD 10-RD 113) ne présente pas de risques majeurs, il demande un entretien plus constant et plus efficace.

En revanche, celui St Exupéry-CD 113-, chemin de Piétrut qui concentre tout le trafic PL doit impérativement être réaménagé et sécurisé.

Demandé par les élus et les industriels, le département et la CUB ont enfin mis à l'étude la création d'un rond point qui apportera un plus indiscutable.

Il y a urgence à concrétiser cette réalisation : l'argument avancé par certains techniciens minimisant son utilité par le fait qu'aucun accident grave sur ce secteur ne soit à déplorer n'est pas acceptable. Un accident en ce lieu peut avoir en fonction des matières transportées des conséquences dramatiques pour la population de la ville.

Le flot de véhicules issu de la zone industrielle d'Ambès, emprunte exclusivement à partir de ce carrefour la RD 113 jusqu'au rond point de Saint Louis de Montferrand, pour se scinder en 2 flux, l'un vers l'autoroute A 10 par CD, l'autre vers la zone

industrielle de Bassens, Lormont et l'échangeur de la Croix Rouge ou la Rive droite bordelaise.

Sur la portion saint Louis-Bassens du RD 113 il est indispensable de sécuriser à un niveau élevé les 2 carrefours des voies de desserte de saint Louis de Montferrand où des accidents mortels ou très graves se sont produits ces dernières années. Les solutions de sécurisation sont du domaine des spécialistes mais doivent être rapides et efficaces.


Sur la portion du RD, outre une sécurisation accrue du carrefour avec le chemin de la Vie, l'essentiel des efforts doit porter sur le raccordement à l'autoroute A 10.

En effet, et si l'on veut rabattre à très court terme la quasi-totalité des flux de poids lourds issus de Lormont, Bassens et Ambès vers l'A 10, il est indispensable de créer un raccordement pratique, facile d'accès et d'utilisation, dimensionné aux enjeux en cause. L'espace physique existe, il faut maintenant une volonté politique forte pour que l'on dépasse des blocages liés à un ouvrage certes prestigieux (le viaduc d'accès au pont Eiffel) mais qui, évolution des techniques oblige, n'est pas intouchable. L'étroitesse des voies d'accès dans ce secteur est un facteur indiscutable de ralentissement des flux de circulation et un facteur accidentogène supplémentaire.

Sans envisager dans l'immédiat un doublement de CD 113 et de la bretelle de raccordement qui, à terme, et sans grand contournement pourrait s'avérer indispensable, il est nécessaire pour assurer une desserte sécurisée et performante de la partie nord de la presqu'île de procéder à des aménagements dont la description présente n'est en rien exhaustive. En effet le recalibrage et la mise hors d'eau permanente du RD 10 et des améliorations que seuls peuvent préconiser des techniciens compétents doivent impérativement compléter ces propositions de principe. »

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire,

Jean-Pierre TURON